

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 22156

SEANCE du : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS				
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN	
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX	
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER	
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX	
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN		
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS		
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN		

	POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES	
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTEIX
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services



Convention de fonctionnement « La Marelle »

À la suite de réunions organisées avec la structure "COHERENCES des projets et des hommes" les partenaires et utilisateurs de la Marelle (MAIRIE/ECOLES/CSC) ont travaillé sur une charte et convention de fonctionnement.

Cette convention a pour objectif de définir les modalités d'utilisation des espaces mais aussi de travailler ensemble pour une cohérence éducative et pédagogique en direction des enfants et des parents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER la convention de « LA MARELLE »
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention « La Marelle » entre les différents partenaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an Pour extrait conforme

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20220921-DG_DEL_2022_156-DE Date de télétransmission : 21/09/2022 Date de réception préfecture : 21/09/2022